

Pour votre retraite,
ne choisissez plus entre
sécurité et performance !



Allianz Retraite Invest4Life

Un complément de ressources garanti pour votre retraite,
qui profite des hausses des marchés financiers... sans jamais en
subir les baisses !

Un produit assuré par Allianz Global Life Limited.

Allianz 

Une solution **inr** Allianz Retraite I

Vous êtes déjà à la retraite ou vous vous en approchez après une vie professionnelle bien remplie ? Vous souhaitez vous constituer un complément de ressources régulier ?

Nous avons la solution avec

Allianz Retraite Invest4Life.



Allianz Retraite Invest4Life a reçu l'Actifs d'argent de l'innovation 2009 décerné par le journal Agefi Actifs.



Le saviez-vous ?

Dans de nombreux pays, le taureau symbolise les hausses des marchés financiers alors que le cochon est synonyme d'épargne sans risque. Avec Allianz Retraite Invest4Life, vous bénéficiez du meilleur des deux : un complément de ressources garanti qui profite des évolutions positives des marchés financiers, sans en subir les baisses.

Côté sécurité : **un complément de ressources garanti** pour votre retraite.

Avec un versement unique d'au moins 30 000 €, le contrat d'assurance vie Allianz Retraite Invest4Life vous garantit **un complément de ressources dont le montant minimum annuel est garanti et connu à la souscription**, versé sous la forme de rachats partiels programmés⁽⁴⁾.

Vous **choisissez** la date du début de versement du complément de ressources.

Allianz Retraite Invest4Life peut être **souscrit dès l'âge de 45 ans et jusqu'à 75 ans**. Selon votre âge et vos besoins, vous pouvez choisir⁽⁴⁾ de :

- **bénéficier d'une période de différé préalable**
- **commencer à percevoir votre complément de ressources immédiatement**

Autre atout :
la **Garantie Relais Rente Viagère**.

Si la valeur de rachat de votre contrat devient nulle, une rente viagère, d'un montant égal au dernier rachat partiel programmé garanti, prend le relais selon la même fréquence et ce, jusqu'à votre décès.

⁽⁴⁾ Dans les conditions et limites prévues par les dispositions contractuelles en vigueur au 07/06/2010.

Côté croissance : un complément de ressources qui profite des **opportunités des marchés financiers.**

Un support « clé en main » pour bénéficier du potentiel de **performance** des marchés financiers.

→ Avec Allianz Strategy 50 (**profil équilibré**), vous profitez sur le long terme du dynamisme des marchés financiers avec une prise de risque maîtrisée⁽⁵⁾.

Nos experts d'Allianz Global Investors, qui figure parmi les premiers gestionnaires d'actifs au monde à fin 2009, sélectionnent les placements en veillant à ce que ce profil soit respecté.

Avec la **Garantie Crescendo**, votre complément de ressources garanti ne peut qu'augmenter !

Chaque année, si les performances constatées du support choisi le permettent, le montant annuel minimum garanti des rachats partiels programmés est réévalué automatiquement⁽⁶⁾.

Grâce à la Garantie Crescendo, vous pouvez donc **profiter du potentiel de performance des marchés financiers sans aucun risque** sur le montant garanti de votre complément de ressources⁽⁷⁾.

Vous pouvez vous connecter sur le site www.allianz.fr pour effectuer des simulations vous permettant d'évaluer le montant de votre complément de ressources⁽⁸⁾.

(5) Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers. L'assureur ne garantit pas la valeur des unités de compte, celle-ci pouvant être soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. L'assureur ne saurait être tenu responsable des fluctuations liées aux marchés financiers.

(6) Dans les conditions et limites prévues par les dispositions contractuelles en vigueur au 07/06/2010.

(7) Dès lors que vous ne faites pas de rachat partiel ponctuel en plus des rachats partiels programmés prévus.

(8) Le montant du complément de ressources, versé sous forme de rachats partiels programmés, est donné à titre indicatif et dépend des informations que vous indiquez au moment de la simulation.

Tous les **avantages** de l'assurance vie.

Tant qu'il reste du capital sur votre contrat, celui-ci bénéficie des avantages de l'assurance vie :

Votre capital est **disponible**⁽⁹⁾.

En cas de besoin, pour faire face à un coup dur par exemple, **vous pouvez effectuer des rachats** sur votre contrat.

Mais attention à faire bon usage de cette possibilité car tout rachat partiel ponctuel vient diminuer le montant garanti de votre complément de ressources de façon proportionnelle. Par ailleurs, tout rachat total met fin au contrat et aux garanties afférentes.

Une fiscalité **avantageuse**⁽¹⁰⁾.

Seuls les produits issus de la valorisation de votre capital sont imposables.

Vous avez le choix entre l'impôt sur le revenu et le prélèvement forfaitaire libératoire, dont **le taux d'imposition est dégressif dans le temps**.

Le capital restant est **transmis** à votre décès.

À votre décès, le capital restant sera transmis au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s).

La garantie complémentaire en cas de décès vous assure que le capital transmis sera au moins égal au capital constitué à la souscription⁽¹¹⁾, déduction faite des rachats partiels programmés et ponctuels.

(9) Sauf cas particuliers (ex : bénéficiaire acceptant) et avec les conséquences fiscales et sociales éventuelles.

(10) Selon les dispositions fiscales en vigueur au 07/06/2010.

(11) Net de tous les frais, dans les conditions et limites prévues par les dispositions contractuelles en vigueur au 07/06/2010.

Avec Allianz, vivez votre retraite
en toute **sérénité.**

Allianz, **un partenaire de confiance.**

Allianz est le leader européen de l'assurance et des services financiers. Fort de son expertise, Allianz a développé avec succès dans plusieurs pays une gamme innovante de produits permettant d'investir sur les marchés financiers tout en bénéficiant de garanties sur le capital ou les revenus.

Aujourd'hui, ces contrats sont proposés en Europe à travers **Allianz Global Life Limited**, filiale d'Allianz basée en Irlande.

Allianz Vie est en charge de la distribution et de la gestion d'Allianz Retraite Invest4Life sur le territoire français.

Avec Allianz, une proximité et **un accompagnement de qualité.**

- **Votre interlocuteur Allianz, spécialiste de la gestion de patrimoine**, procède à une analyse précise de vos besoins pour vous proposer des solutions retraite adaptées à votre situation.
- En choisissant Allianz Retraite Invest4Life, vous bénéficiez automatiquement d'**Allianz Solution Retraite**, une ligne d'information téléphonique gratuite⁽¹²⁾ sur le thème de la retraite et des services d'accompagnement à tarifs préférentiels (reconstitution de carrière, aide à la liquidation des droits...).
- Avec **votre Espace Client sur www.allianz.fr**, vous bénéficiez d'un accès gratuit⁽¹³⁾ et sécurisé à votre contrat.



(12) Hors coût d'appel à la charge de l'appelant (appel non surtaxé).

(13) Hors frais de connexion selon les tarifs des fournisseurs d'accès internet.

novante : Invest4life.

4 atouts déterminants :

Sécurité :

un complément de ressources versé sous forme de rachats partiels programmés dont le montant minimum est garanti dès la souscription⁽¹⁾.

Croissance :

le montant minimum garanti de votre complément de ressources profite durablement des opportunités des marchés financiers, sans jamais en subir les baisses⁽²⁾.

Disponibilité :

le capital constitué sur votre contrat reste disponible⁽³⁾ en cas de besoin, à sa valeur de marché. A votre décès, le capital restant est transmis au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s).

Confiance :

avec Allianz Retraite Invest4Life, vous bénéficiez de l'expertise du Groupe Allianz et des conseils de votre interlocuteur Allianz.

(1) Quand le capital est entièrement consommé, une rente viagère prend le relais.

(2) Et ce, tant qu'il reste du capital sur le contrat.

(3) Sauf cas particuliers (exemple : bénéficiaire acceptant) et avec les conséquences fiscales et sociales éventuelles.

Pour de plus amples renseignements,
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

Allianz Global Life Limited
Siège social : Hibernian House
Haddington Road
Dublin 4 – Ireland

Entreprise contrôlée en Irlande par l'Irish Financial Regulator Authority
Société unipersonnelle par actions à responsabilité limitée,
de droit irlandais, immatriculée sous le n° 458565.
Membre du Groupe Allianz

Succursale française :
87, rue de Richelieu
75002 PARIS
505 282 574 R.C.S. PARIS